



CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Sous la présidence de M. Juan Carlos Hernandez, Président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Acceptation du PV du 27 juin 2022
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité et réponses aux questions en suspens
5. Postulat de Benoit Le Bocey – Postulat pour l'accompagnement du développement de la zone d'activité « les Graveys »
6. Préavis 2022.10 CC – Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024
7. Préavis 2022.11 CC – Indemnités pour la législature 2021-2026 de la Municipalité
8. Préavis 2022.12 CC – Règlement communal sur la protection des arbres
9. Préavis 2022.13 CC – Demande de crédit complémentaire pour la révision du PACcom et de son règlement
10. Préavis 2022.14 CC – Demande de crédit complémentaire pour les démarches d'opposition au projet de décharge
11. Communications des Commissions
12. Divers
13. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 41 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Acceptation du PV du 27 juin 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

- Le troisième trimestre se termine, veuillez ne pas oublier de remettre votre feuille de vacation.
- Nous aimerions organiser une séance extraordinaire de formation pour les Conseillères et Conseillers sur les postulats, les motions, et les amendements en présence d'une juriste entre fin 2022 et début de 2023.
 - Proposition acceptée à la majorité des voix.
- La prochaine séance est fixée au 12 décembre et sera suivie du repas de fin d'année.
- Le point 4 de l'Ordre du jour « Nomination d'un nouveau membre de la commission d'urbanisme » a été supprimé. Monsieur le Conseiller Pascal Clément reste membre de la commission d'urbanisme et, à la suite de la confirmation du préfet, il peut faire partie simultanément de celle des finances. Lors d'étude de préavis ou les deux commissions seraient concernées, il se récuserait de la commission d'urbanisme.



4. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Deux bureaux d'architectes en charge des projets de rénovation de JVG2 et de la laiterie sont venus faire une présentation. *Les présentations ne sont pas jointes à ce PV. Au besoin, elles peuvent être demandées auprès de l'Administration communale.*

Les architectes d'EO architecture répondent à diverses questions en lien avec leur présentation de rénovation de JVG2 :

- Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Est-ce que les places de parc des usagers actuels vont disparaître ?
 - Elles seront conservées mais déplacées.
- Madame la Conseillère, Laurence Delacuisine : Est-ce que la maison de la rue du Cottet 1 sera démolie ?
 - Le préprojet prévoit de démolir cette maison afin de faciliter la circulation des piétons et d'ajouter un espace vert. Cette proposition de projet inclus aussi trois nouveaux logements.

L'architecte de la maison Zufferey répond aux diverses questions en lien avec la présentation du projet de la laiterie qui devrait être mis à l'enquête d'ici décembre 2022 :

- Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Pourquoi avez-vous décidé de ne proposer que des 2.5 pièces et pourquoi vous n'enlevez pas le pont de déchargement ?
 - Le projet ne prévoit pas d'ascenseur pour des économies de frais, le public cible pour ces appartements ne sont donc pas les familles mais des jeunes locataires pour qui cet élément ne sera pas rédhibitoire.
 - Nous tenions à conserver l'esthétique d'origine de la laiterie, d'où l'envie de garder le pont de déchargement.
- Monsieur le Conseiller, Jacques Meli : Avez-vous pris en compte la contrainte de l'isolation acoustique ?
 - Oui, nous avons été accompagnés dans ce projet par un acousticien qui a pris toutes les mesures nécessaires afin de garantir la bonne isolation acoustique du bâtiment.
- Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : Pourriez-vous préciser quel seront les accès vers ce bâtiment ?
 - Cet élément est encore en étude.
- Madame la Conseillère, Caroline Villard : Qu'en est-il des places de stationnement supplémentaires pour ces appartements ?
 - Le projet de JVG2 prévoit un agrandissement du parking. Des places de stationnement seront réservées pour le bâtiment de la laiterie.
- Monsieur le Conseiller, Pascal Clément : Avez-vous prévu un accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite ?
 - Oui, cela a été pris en compte. L'accès se fera depuis l'arrière du bâtiment.



P .V. 04 - 2022

- Madame la Conseillère, Fanny Poget : Est-ce que le jardin sera à la disposition de tous les locataires du bâtiment ?
 - Oui, il sera à la disposition de tous.
- Monsieur le Conseiller, Franck Crozet : Pourquoi avez-vous supprimé à l'étage une fenêtre ?
 - Les fenêtres ont été pensées pour apporter le maximum de lumière tout en respectant les normes ECA, cette fenêtre devait être enlevée.

Les présentations se terminent et l'assemblée remercie les deux bureaux d'architecte de leur venue.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- Il y aura une présentation sur les panneaux solaires le 16 novembre 2022 afin d'effectuer un appel d'offre groupé. Les propriétaires, les PPE recevront un courrier prochainement à cet effet. La Municipalité réfléchit à faire la même chose pour les pompes à chaleur.
- Le dossier de Camandona sur la centrale de production d'enrobé bitumineux va passer devant les tribunaux.
- Le bus 414 Cossonay-Penthalaz – Echallens n'attend pas lors des retards de train. La Municipalité a écrit à l'entreprise CarPostal qui s'est excusée et organisera une séance en octobre pour trouver des solutions à ce problème.
- Des représentants de la commune de Romagnese sont invités dans le préau du collège de Daillens dimanche matin 2 octobre 2022 pour un apéritif. Nous espérons que vous viendrez nombreux pour les accueillir.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand

- Les résultats d'analyses des sondages fait dans la zone industrielle en Gravey indiquent que la qualité de l'eau est bonne en revanche elle n'est pas très volumineuse. Il sera nécessaire de la mélanger avec celle de Montjoux.
- La conduite qui reliera la commune de Bournens et le réservoir d'eau de Montjoux sera prochainement mise à l'enquête. C'est une conduite de sécurité qui s'inscrit dans un projet intercommunal qui prévoit que chaque commune soit reliée à deux autres communes voisines pour assurer l'approvisionnement en eau en cas par exemple de pénurie ou pollution.

Madame la Municipale, Mareva Martin :

- Un des appartements de l'ancienne grande salle a été retapé pour être loué à l'EVAM afin d'accueillir une famille ukrainienne.
- Le retard dans la délivrance de permis d'habitation est gentiment rattrapé.
- Je quitte la Municipalité car je déménage du village de Daillens.

Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- Le projet d'étude sur le trafic dans le village touche à sa fin. Nous rencontrons demain avec Monsieur le Syndic, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin de présenter le concept global de circulation de notre village. A la suite de cette rencontre, le retour de la DGMR sera discuté lors d'une séance de la Municipalité et une présentation sera faite d'abord à la commission d'urbanisme puis à la séance du 12 décembre.



P .V. 04 - 2022

- Nous vous tiendrons au courant prochainement des actions d'économie d'énergie en particulier de l'éclairage public.
- Les travaux de construction des nouveaux arrêts de bus sont en cours et nous nous réjouissons déjà de pouvoir inaugurer notre nouvelle Place du Chêne.
- Un recensement des espèces d'oiseaux présents dans notre commune a été fait afin de proposer des actions participatives ciblées aux écoliers et aux citoyens. Des nichoirs seront aussi posés. Si vous avez de l'intérêt pour ces oiseaux, vous pouvez prendre contact avec moi.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- L'assemblée de l'ASICOPE s'est tenue dernièrement. Une hausse du budget est prévue au niveau des charges liées aux bâtiments, particulièrement de l'électricité et du gaz ainsi que pour la revalorisation salariale du personnel de surveillance de l'accueil du midi et de l'augmentation du prix du carburant au niveau des transports. Malgré ces hausses, le budget est maîtrisé car nous comptons en 2022 pour chaque élève CHF 5'174.- de frais et en 2023 CHF 4'767.-. Cette stabilité est expliquée par l'augmentation du nombre d'élève de 580 à 638 pour toute la région ASICOPE. Le montant pour Daillens est d'environ CHF 180'000.-.
- L'ASICOPE a fait l'acquisition de 62 écrans interactifs qui seront installés durant l'été 2023 pour un budget de CHF 510'000.- et qui remplaceront les tableaux noirs utilisés jusqu'à maintenant. Ce montant sera amorti pour une partie sur 8 ans et le reste sur 10 ans. Il est déjà inclus dans le budget et correspond à CHF 10.- par élève. Si quelqu'un est intéressé à récupérer un des anciens tableaux noirs, il y en aura à dispositions dès l'été 2023.

5. Postulat de Benoit Le Bocey – Postulat pour l'accompagnement du développement de la zone d'activité « les Graveys »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis mars 2013, la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et l'adaptation du plan directeur cantonal ont poussé une majorité des communes à revoir leur plan général d'affectation pour adapter leurs zones à bâtir au taux de croissance de la population autorisé. En même temps, et pour respecter les principes de la LAT, un système de gestion des zones d'activités doit être mis en place.

Par le biais de l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV), le district du Gros-de-Vaud travaille depuis 2019 sur l'élaboration d'un système de gestion des zones d'activités (SGZA).

Le dernier rapport du groupe de travail, disponible sur le site de l'ARGdV, classe la zone d'activité "Les Arneys" (Camandona) comme une zone d'activité productive d'importance locale (ZAL) et la zone d'activité "Les Graveys" (La Poste) comme zone d'activité productive d'importance régionale (ZAR). Si l'extension est limitée pour les 46 ZAL du district, les 8 ZAR du district sont quant à elles désignées comme des cibles privilégiées pour la localisation des emplois futurs du district.

Une augmentation du nombre d'emplois dans la zone d'activité "Les Graveys", non desservie par les transports publics, engendrera forcément une augmentation du trafic de transit dans le village de Daillens.

Par ce postulat, je souhaite connaître la position de la Municipalité sur le potentiel futur développement de la zone d'activité "Les Graveys". S'il est effectivement prévu que cette zone d'activité accueille de nouveaux emplois d'ici à 2040, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures d'accompagnement afin que cela ne se traduise pas par une augmentation du trafic de transit dans le village.

Je vous enjoins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité.

Je vous remercie.



P .V. 04 - 2022

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Lors d'un postulat, la Municipalité a un an pour répondre par écrit. Je propose d'y répondre oralement ce soir et de ne pas considérer cette demande comme un postulat.

Madame la Municipale, Mareva Martin : Il y a une étude qui a été faite sur l'ensemble de notre région pour densifier les terrains des zones d'activités. Le canton a relevé 8 sites et il n'y a dans notre commune que celui de la Poste de Daillens qui en fait partie.

Les règles de densification sont fixées dans les grandes lignes et l'interrogation du transit de ce flux supplémentaire de personnes est légitime et nous nous en inquiétons mais à ce stade des réflexions, nous n'avons pas encore des éléments de réponse à vous apporter.

Monsieur le Municipal, Claude Herren : Nous n'allons pas attendre 2040 pour prendre des mesures afin d'améliorer le trafic routier dans notre village. Nous avons le projet de diminuer la vitesse sur les routes de Jean Villard-Gilles, Bettens et d'Eclépens. Nous avons aussi des discussions sur les principes de circulation des poids-lourds et nous allons mettre en place le maximum d'obstacles pour les amener à contourner notre village.

Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey : Je confirme maintenir ce postulat qui doit amener à un rapport complet sur tous les enjeux liés à ce projet de densification des zones d'activité et nous permettre d'en tirer le maximum d'intérêts.

Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Nous sommes actuellement en révision du Plan général d'affectation et il n'y a aucun agrandissement de cette zone qui devrait être bloquée pour 15 ans.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Les règles ont changé et si nous avons commencé maintenant la révision de la PGA, nous aurions aussi dû prendre en compte la zone industrielle et non pas que la zone à bâtir. Ce projet est mené afin de réfléchir au développement des districts en termes d'habitation mais surtout d'emploi pour éviter les zones dortoirs et les pendulaires.

- Le postulat est accepté à la majorité de 18 voix contre 15 voix.

6. Préavis 2022.10 CC - Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024

Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La volonté de la Municipalité est de conserver ce taux d'imposition pour toute la législature.

- Le préavis est adopté à l'unanimité des voix.

7. Préavis 2022.11 CC - Indemnités pour la législature 2021-2026 de la Municipalité

Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport et propose un amendement.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Un récapitulatif des heures réalisées n'a pas été recensé dans un tableau Excel mais j'effectue entre 15 et 20 heures par semaine de travail et les autres Municipaux entre 12 et 16 heures par semaine. La rémunération ne devrait pas être faite selon la taille d'un village mais selon le nombre de projets en cours. Au vu de la charge de travail actuelle, si nous avons continué le système de rémunération par vacation, notre indemnité serait plus élevée que le montant fixe décidé en début de législature. Une réévaluation semble juste.

Monsieur le Municipal, Claude Herren : Notre mandat demande un investissement personnel qui dépasse la gestion seule de notre dicastère. Par exemple, il implique d'effectuer des formations qui ne sont pas comptées dans les heures indiquées plus haut. Cet effort est réalisé par l'envie de se perfectionner afin de fournir la meilleure qualité dans notre travail mais ce n'est pas forcément un investissement que toutes les Municipalités font.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Nous avons comparés les rémunérations dans plusieurs autres communes voisines, Daillens se trouve dans la fourchette haute de ce qui est pratiqué.



P.V. 04 - 2022

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : D'autres communes de notre région ont un budget pour la rémunération des Municipaux plus élevé qu'à Daillens. Il y a autant de pratiques que de communes.

Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey : Le préavis soumis par la Municipalité prévoit une augmentation annuelle totale de CHF 13'000.

Monsieur le Conseiller, Jacque Meli : Quel était le budget de la législature précédente ?

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Le budget est semblable à la précédente législature. Nous sommes passé de CHF 150'000.- à CHF 180'000.- pour la rémunération des Municipaux. A noter qu'entre l'ancienne et la nouvelle législature il y a la LPP qui a été ajoutée pour un montant annuel de CHF 24'000.-.

- L'amendement du préavis est refusé avec 13 oui, 18 non et 8 abstentions.
- Le préavis est adopté avec 17 oui, 10 non et 13 abstentions.

8. Préavis 2022.12 CC – Règlement communal sur la protection des arbres

Le rapporteur de la commission ad hoc lit le rapport.

Monsieur le Municipal, Claude Herren : Ce nouveau règlement ne restera pas en vigueur 35 ans comme le précédent.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Ce règlement a-t-il été mis à l'enquête ?

Monsieur le Municipal, Claude Herren : Il a bien été mis à l'enquête.

- Le préavis est adopté à la majorité des voix.

9. Préavis 2022.13 CC - Demande de crédit complémentaire pour la révision du PACcom et de son règlement

Les rapporteurs des commissions ad hoc lisent leur rapport.

Monsieur le Syndic Alberto Mocchi : Les changements de lois et les attentes et demandes du canton évoluent chaque année et rendent ce dossier particulièrement difficile. Nous ne sommes pas la seule commune à devoir prévoir un crédit complémentaire pour la révision du PACcom. Heureusement, notre commune n'a presque plus de terrains constructibles vierge, nous ne devons pratiquement pas dézoner de terrain de notre village et la Municipalité va se battre pour passer ces parcelles en zone de verdure qui reste une zone à bâtir mais pour, par exemple, un cabanon ou un trampoline donc qui reste dans le domaine du jardin. L'avantage de la zone de verdure c'est qu'il sera plus simple dans 10 ou 15 ans de la passer en zone à bâtir que si la parcelle devient une zone agricole.

Le nouveau règlement PGA sera mis à l'enquête à la fin de l'année. Un tout ménage explicatif sera envoyé à toute la population et une séance d'information sera organisée. Nous nous attendons à recevoir des oppositions puis une fois ce processus terminé, ce nouveau règlement sera soumis au Conseil communal pour votation.

- Le préavis est adopté à l'unanimité des voix.

10. Préavis 2022.14 CC – Demande de crédit complémentaire pour les démarches d'opposition au projet de décharge

Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport.

- ➔ Le préavis est adopté à la majorité des voix.

11. Communications des commissions

Commission ASI Venoge - Monsieur le Conseiller, Laurent Gilléron : Le coût par élève est augmenté de 7 % entre 2022 et 2023. Il y a plusieurs facteurs liés à ces augmentations dont la réorganisation du personnel administratif, le coût des transports ainsi que les frais liés à la piscine des Chavannes mais il faut aussi prendre



P.V. 04 - 2022

en compte le nombre d'élève du primaire qui est en diminution donc les charges fixes sont divisées par moins d'élèves ce qui, par corrélation, fait augmenter le coût par élève.

Lors de cette séance nous avons aussi discuté du projet d'agrandissement du collège du Cheminet. Il est actuellement à l'enquête publique jusqu'au 3 octobre et le crédit de construction sera voté par le Conseil intercommunal le 30 mars 2023. Les coûts par commune seront transmis dès que possible.

12. Divers

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Pourriez-vous nous avertir lorsque l'entreprise en charge du curage des canalisations de la commune passera afin que les particuliers puissent profiter de la venue du camion et ne pas le faire se déplacer plusieurs fois à titre personnel ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Je prends bonne note de cette demande.

Madame la Conseillère, Maryline Donzé : Avez-vous prévu d'enlever ou de remplacer la fontaine de la Place du Chêne ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Une nouvelle fontaine en pierre de taille sera bientôt installée.

Monsieur le Conseiller, Pascal Clément : Il est possible que la boulangerie ne puisse pas rester ouverte 7/7 jours avec l'augmentations du coût de l'énergie.

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilléron : Quelles sont les démarches d'économie d'énergie que la Municipalité souhaite mettre en vigueur ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Des horloges seront installées sur les candélabres. Il n'y a que les passages piétons qui resteront éclairés toute la nuit.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Une cellule de crise a été mise en place afin de prodiguer des conseils aux communes sur ce sujet. Par exemple, la grande majorité des communes ont décidé de ne pas installer les éclairages de Noël cette année.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Notre commune est déjà reliée au réseau d'eau de Penthaz. Pourquoi faut-il que nous soyons aussi relié à celui de Bournens ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Chaque commune doit être directement reliée à deux autres communes. La conduite en question sera propriété des trois communes reliées c'est à dire Penthaz, Bussigny et Daillens. Cette connexion ne veut pas dire que nous aurons de l'eau de Lausanne à Daillens mais qu'en cas d'urgence nous aurions la possibilité de palier à une éventuelle pénurie en étant relié à d'autres communes voisines.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Il ne faut pas voir cette démarche que dans un sens. Il y a quelques années nous avons un revenu de plus de CHF 100'000.- lorsque nous vendions notre eau aux communes de Penthaz et de Bussigny. Il est donc intéressant pour notre commune d'être interconnectée à d'autres.

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Les coûts de l'énergie augmentent et la différence entre l'achat et la vente d'énergie est grande. Il est donc possible qu'une grande partie des villageois installent des panneaux solaires grâce à l'action de la Municipalité de demande d'offre groupée. Serait-il envisageable de créer une centrale qui récolterait toute l'électricité produite dans le village et qui la redistribuerait directement dans notre réseau avec l'éventualité de pouvoir vendre le surplus ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La législation fédérale n'est pas permissive pour ce genre de projet mais il y a bon espoir que l'autoconsommation devienne plus simple dans le futur comme le marché de l'énergie évolue rapidement aussi il n'existe pas à ma connaissance de batteries suffisamment efficaces à grande échelle pour envisager cette idée pour le moment. Il faut aussi prendre en compte que la création d'une SA engendre énormément de coût, cette idée semble donc réalisable dans un futur relativement lointain et qu'en se groupant avec d'autres communes.



P.V. 04 - 2022

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Est-ce que la commune de Bussigny utilise les 9/16^e d'eau du réservoir de Montjoux qui leur est dû ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Non, elle ne l'utilise que très partiellement.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous les avons contactés afin de savoir s'ils souhaitaient vendre leurs parts et ils ont fermement refusé cette proposition.

Madame la Conseillère Rosine Bourquin : Est-il possible de mettre une ligne continue blanche vers les passages piétons afin que les véhicules ne dépassent pas le car postal lorsqu'il stationne à l'arrêt de bus ?

- Monsieur le Municipal Claude Herren : Des mesures sont prévues et c'est une exigence de la Direction générale de la mobilité et des routes.

13. Contre appel

- 41 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 23 heures.

La vice-présidente

La secrétaire

Willard Focier

[Signature]

